

Vous êtes peintre en bâtiment,

Ce document est conçu pour vous donner des conseils afin de préserver votre santé dans le cadre de votre travail.

L'équipe pluridisciplinaire est à votre écoute ; n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail :

emplacement pour tampon du médecin avec SON NOM, l'adresse et les coordonnées téléphoniques de son centre, voire son mail.



Cap Var - Bât. D2 - 148 ave G. Guynemer
06700 Saint-Laurent-du-Var

Tél. 04 92 00 24 70

www.ametra06.org

Crédit photo : ©Yellowj-Fotolia.com

Edition : 09/2017

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'AMETRA06 VOUS CONSEILLE



PEINTRE EN BÂTIMENT

Retrouvez toutes
nos éditions sur
www.ametra06.org



Afin de préserver votre santé, votre médecin du travail vous conseille de protéger :

VOS OREILLES

- ♦ En cas d'exposition au bruit, porter un casque ou des bouchons anti-bruit tout au long de la durée d'exposition



VOS VOIES RESPIRATOIRES

- ♦ Toute poussière est potentiellement dangereuse, porter un masque anti-poussières normalisé (FFP2 ou FFP3)
- ♦ Aérer le local de travail
- ♦ Tout soufflage est interdit



VOS MAINS

- ♦ Utiliser des produits de lavage adéquats, mais JAMAIS DE SOLVANTS
- ♦ Porter des gants de protection adaptés en nitrile ou en vinyle
- ♦ Se nettoyer les mains avant les pauses avec un savon neutre
- ♦ Appliquer une crème protectrice avant le travail, à renouveler toutes les 3 heures et une crème réparatrice le soir, au coucher



VOS YEUX

- ♦ Porter des lunettes de protection contre les projections éventuelles
- ♦ En cas de projection accidentelle, rincer abondamment à l'eau tiède pendant 10 minutes ou utiliser le rince-œil



VOTRE PEAU

- ♦ Porter des vêtements de travail adaptés (pantalon, polo, t-shirt...) à changer tous les jours
- ♦ Eventuellement, porter une combinaison étanche jetable selon les cas

VOTRE DOS ET VOS ARTICULATIONS

- ♦ Réduire au maximum la manutention manuelle
- ♦ Utiliser des moyens de levage présents sur le site
- ♦ Travailler dans un local chauffé en hiver



VOS GENOUX

- ♦ A l'aide de tapis de protecteurs ou des genouillères (il existe des vêtements les intégrant)

VOS PIEDS

- ♦ Porter des chaussures de sécurité équipées de semelles anti-perforation



RESTEZ VIGILANT

- ♦ **Il est interdit de fumer, boire ou manger sur les lieux de travail**
- ♦ **Si vous le souhaitez, une liste des fournisseurs d'EPI (Equipements de Protection Individuelle) est disponible auprès de votre médecin du travail.**



VACCINATIONS

Penser à vérifier que vous êtes bien à jour de vos vaccinations



TROUSSE DE SECOURS

Vérifier que la trousse de secours est accessible, complète et que les dates limites d'utilisation des produits sont respectées
La trousse de secours ne doit pas contenir de médicaments



CONTACTS UTILES

Tabac Info Service : ☎ 3989 ☎ www.tabac-info-service.fr
0,15 €/mn depuis un poste fixe
Drogues Info Service : ☎ 0800 23 13 13 ☎ www.drogues-info-service.fr
Appel gratuit depuis un poste fixe
Alcool Info Service : ☎ 0980 980 930 ☎ www.alcool-info-service.fr
Coût d'un appel local depuis un poste fixe

